



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**PREFECTURE DE LA REGION POITOU-CHARENTES
PREFECTURE DE LA VIENNE**

Avis de recrutement sans concours

Pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 2ème classe du Ministère de l'intérieur au titre de 2013 dans la région Poitou-Charentes.

En application de l'article 22 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 2ème classe de l'intérieur est ouvert au titre de l'année 2012 dans la région poitou-Charentes.

L'accès à ce corps administratif se fait **sans condition de diplôme**.

Les candidats doivent satisfaire les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen
- jouir de ses droits civiques
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction

Ils doivent en outre compléter un **dossier d'inscription** disponible :

- par Internet <http://www.poitou-charentes.pref.gouv.fr> Thème Concours et recrutement
- par retrait à l'accueil du public des Préfectures de Poitiers, Niort, la Rochelle et Angoulême.
- par demande écrite accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif lettre en vigueur.

➤ Le nombre total de postes à pourvoir est fixé à **6 pour la région Poitou-Charentes**.

Le dépôt des dossiers de candidatures se fait uniquement par voie postale à :

**PREFECTURE DE LA REGION POITOU-CHARENTES
PREFECTURE DE LA VIENNE
Bureau des Ressources Humaines
du Dialogue et de l'Action Sociale
Recrutement sans concours
Place Aristide BRIAND
86021 POITIERS CEDEX**

La date limite d'envoi des dossiers est fixé au **vendredi 5 juillet 2013**, le cachet de la poste faisant foi.
Tout dossier incomplet sera rejeté.

Il sera procédé à une présélection parmi les candidatures déposées. Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien de recrutement début septembre 2013, destiné à vérifier leur aptitude à occuper l'emploi sollicité dans les Préfectures de la région poitou-Charentes.

En application du décret n°94-874 du 7 octobre 1994, les candidats recrutés sont soumis aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat.